Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 69 (1972)
Heft: 6

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

PRIX DU MIEL 1972

Miel contrôlé

Marchandise en vrac :

a) aux grossistes	Fr. 7.50 le kilo
b) aux détaillants	Fr. 9.— le kilo
c) aux consommateurs	Fr. 10.— le kilo

Marchandise emballée :

poids net	500 g	1000 g
a) aux grossistes	Fr. 4.40	Fr. 8.70
b) aux détaillants	Fr. 4.70	Fr. 9.50
c) aux consommateurs	Fr. 5.50	Fr. 11.—

Le miel de colza se paiera Fr. 1.— (un franc) en moins, par kilo, par rapport aux prix indiqués.

Les emballages seront facturés en plus-value, au prix de revient. Ces prix sont à considérer comme des minima et à respecter comme tels.

CONTROLE DU MIEL 1972

Avis important

Suite à la réunion, à la Division de l'agriculture à Berne du 11 avril 1972, la décision fut prise d'abaisser le prix du miel de colza d'un franc (Fr. 1.—) par kilo. Nous rassurons nos membres, que le comité de la SAR, a toujours avec beaucoup d'énergie, défendu les intérêts des apiculteurs romands. Mais finalement, nous devions nous incliner et admettre l'évidence même. Certes, tout en reconnaissant l'importance de cette mesure, nous pensons qu'elle ne provoquera pas une grande surprise. En effet, tous ceux qui suivent l'évolution du marché du miel, savent que le miel de colza n'est pas très recherché par le consommateur.

En ce qui concerne le contrôle et pour éviter tout litige, nous demandons instamment aux organes responsables, d'organiser avec beaucoup de soins, les séances de contrôle et de mentionner clairement sur les feuilles de contrôle, la quantité de chaque sorte de miel. Nous prions nos membres de se soumettre avec discipline, et comptons sur votre entière et fidèle collaboration. D'avance, nous vous en remercions.

Le préposé : *O. Schmid.*

ACTIVITÉ DES GROUPES D'ÉLEVAGE SOUS CONTROLE DE LA SAR POUR 1971

Comme vous pourrez le constater, nous avons dépassé le chiffre de mille ruchettes montées à notre station A de Bonatchiesse, avec 75 % de fécondations. Ce résultat est appréciable pour une station d'altitude au climat rude et changeant.

Toutefois nous constatons que seuls 19 moniteurs de trois fédérations ont jugé utile de monter leurs ruchettes dans cette station isolée par de hautes chaînes de montagnes et donnant ainsi toute sécurité pour la fécondation en pureté de race.

Reconnaissons que les frais de déplacement sont importants, pour nos moniteurs du Jura surtout. Mais ces derniers n'hésitent pas à faire ce très long voyage pour s'assurer un éventail de reines de race pure, dont la progéniture des meilleures sera à disposition des apiculteurs désirant faire de l'élevage.

La station de Moléson donne de très bons résultats, et si ceux-ci se confirment, elle passera dans un proche avenir en station A. Nous comprenons donc bien nos collègues moniteurs fribourgeois de mettre tout en œuvre pour assainir et améliorer leur station et les en félicitons.

La station de l'Hongrin, ainsi que d'autres stations B, donnent des résultats encourageants, et le pourcentage de fécondations croisées se réduit si la station est pourvue de nombreuses ruches à mâles préparées selon les indications données au cours de formation de nos moniteurs.

Toutefois, nous pensons qu'il est indispensable pour chaque moniteur de la SAR de monter un certain nombre de ruchettes à la station pilote de Bonatchiesse. Cette année, cette station aura une toute nouvelle souche à mâles de première valeur, et n'ayant aucun lien de parenté, même très éloigné, avec les différentes souches dont disposent nos moniteurs.

Voici les résultats de la station de Bonatchiesse pour 1971.

	Moniteurs	Ruchettes montées	Reines fécondées
Valais	8	497	407
Vaud	6	382	243
Jura	5	125	93
	19	1004	743

L'accès à cette station est réservé aux moniteurs désignés par la SAR.

Résultats des stations B en 1971

Station	Eleveurs	Ruchettes montées	Reines fécondées
Moléson	3	203	147
Lévy	4	162	136

Station	Eleveurs	Ruchettes montées	Reines fécondées
Hongrin	10	536	379
Steiner	8	353	260
Tovasière	4	93	77
Arbaz	—	130	109
Mt-Tendre	3	40	33
	32	1517	1141

Nous donnons ci-dessous les noms et adresses des responsables des stations B.

Moléson	Henri Macherel, Derrière les Remparts 5	1700 Fribourg
Lévy	Simon Beaud, rue Russalet	1630 Bulle
La Steiner	G. Huguenin	2603 Frinvillier
L'Hongrin	André Groux	1049 Bioley-Magnoux
Mt-Tendre	F. Simond	1145 Bière
Arbaz	Rémy Jollien	1966 Ayent
Tovassière	Ed. Berthoud	1872 Troistorrents

Chaque apiculteur membre de la SAR peut utiliser une des stations de fécondation de son choix, si possible dans le cadre de sa fédération. Neuchâtel et Genève qui ont des difficultés pour trouver un endroit isolé sur leur territoire, seront comme en 1971 les bienvenus à la station de l'Hongrin. Chef de groupe pour Neuchâtel : M. Ed. Rosselet, Trois-Portes 71, 2000 Neuchâtel. Pour Genève : M. A. Barbier, chemin d'Aire 140, 1211 Le Lignon, Genève.

Nous engageons vivement les apiculteurs qui tiennent à maintenir leur exploitation rentable à suivre les directives de nos moniteurs et militer dans un groupe d'élevage.

Si un des groupements manque de souches valables pour la distribution de jeune couvain, de souches à mâles B 17 pour une des stations ci-dessus, adressez-vous à M. H. Schneider, notre technicien au Liebefeld.

Un cours de perfectionnement pour tous nos moniteurs A est fixé au samedi 1er juillet au Liebefeld. Réservez s.v.p. cette date. Des directives vous parviendront par circulaire.

Une heureuse initiative

Dans sa séance du 6 mai, le comité central a ratifié à l'unanimité la proposition de son président, soit : mettre à disposition de nos moniteurs à la station de Bonatchiesse une caravane de 4 places. Nos moniteurs pourront passer la nuit et assister le lendemain aux premiers ébats de leurs abeilles et reines dans cette belle

nature. La possibilité d'y passer le week-end contre une très modeste finance est prévue. Ayant ainsi plus de temps, chaque groupe pourra planter de nouveaux piquets, aménager les lieux, car il est temps que notre station A retrouve l'aspect qu'elle présentait avant cette terrible avalanche qui a tout rasé.

Nous avions exceptionnellement autorisé la pose des ruchettes sur les nombreux cailloux qui jalonnent cette région. Nos ruchettes n'ont pas souffert, nous pensons au contraire que le bloc de pierre, lors de nuits froides, rend lentement à la ruchette la chaleur solaire enregistrée.

Nous remercions vivement les moniteurs qui ont adressé leur rapport dans le délai fixé, et expédié les échantillons d'abeilles pour le contrôle morphologique.

La demande de nos reines sélectionnées va croissant, il est de votre devoir d'en élever toujours davantage, pour le renouvellement dans votre rucher et satisfaire vos amis.

La station de Bonatchiesse sera ouverte dès le 1er juin, si le temps est favorable. Avant de monter, vous devez aviser le chef de station, M. Hilaire Besse, à Versegères, et vous conformer aux instructions qu'il vous transmettra.

Pour la commission d'élevage de la SAR :

R. Bovey, 1032 Romanel. *H. Schneider,* 3097 Liebefeld.

PESÉES ET STATIONS D'OBSERVATIONS

DU 6 AVRIL AU 5 MAI 1972

Alt.	*Station*	*Dim.*	*Aug.*	*Observations*
VAUD				
450	Lussy-sur-Morges	3,200	12,900	Est-ce que par hasard ce serait le printemps ? Les jours passent, les fleurs aussi.
450	Grandson	1,560	0,300	Temps détestable, vents et froid, les colonies n'ont pas profité de la floraison.
470	Bussigny	—	3,650	Depuis quelques jours, la situation s'est améliorée, beaux apports.
480	Payerne	3,550	3,750	Avril frais - réclusion - freinage du développement et partout la table est mise, arbres fruitiers, dent-de-lion, colza.
500	Denens	—	1,000	Enfin le chaud depuis 3 jours. Mis les hausses, la bascule monte timidement.